**Attestation d’information relative au traitement automatisé des données**

**Elections municipales des 07 et 14 février 2021**

Je, soussigné (e), M. ou Mme ……………………………………………………………..

Candidat (e) dans une section électorale soumise au scrutin majoritaire plurinominal

Responsable de liste dans une section électorale soumise au scrutin de liste à la représentation proportionnelle

Mandataire d’un(e) candidat (e) ou d’une liste ou de candidature groupée

se présentant dans la commune/section électorale de :

……………………………………………………………………………………………..

- Reconnais avoir été informé(e) :

1. qu’en application des articles 6-III et 31-II de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l’objet de deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 ;

2. que ces données à caractère personnel, à l’exception de celles mentionnées au 2° du I. de l’article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, sont susceptibles d’être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l’intérieur etla plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr) ;

3. que le droit d’accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s’exerce directement auprès de la préfecture (ou du haut-commissariat en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie) par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n’y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Fait à

Le

Signature